



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information :
statistiques du tourisme**

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision [2013/235](#) du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les statistiques du tourisme. Ce rapport décrit toutes les étapes de l'élaboration de la méthode de collecte des données se rapportant aux *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*, et présente cette méthode dans ses grandes lignes. Il donne également un aperçu des travaux que l'OMT a entrepris, en coopération avec les pays et les organisations internationales, pour donner suite à ces recommandations, depuis le dernier rapport qu'elle a présenté à la Commission de statistique, en 2011 ([E/CN.3/2011/26](#)). La Commission est invitée à prendre note du présent rapport et à faire sienne la méthode de collecte des données établie à l'usage des États membres.

* [E/CN.3/2014/1](#).



Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme

I. Introduction

1. Après avoir adopté les *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme* à sa trente-neuvième session, en 2008, la Commission de statistique a prié l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Division de statistique de mettre au point un plan d'exécution de ces recommandations, notamment en élaborant une méthode de collecte des données et en organisant des ateliers de formation en collaboration avec des organisations supranationales et régionales¹. En réponse à cette demande, les deux organisations ont présenté un plan d'exécution lors de la cinquième Conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 30 mars au 2 avril 2009. Dans le discours conjoint qu'ils ont prononcé à l'ouverture de la session sur les systèmes statistiques nationaux dans le domaine du tourisme, leurs représentants ont donné un aperçu des nouvelles recommandations et des mesures prises pour y donner suite en renforçant les capacités dans le domaine des statistiques et en élaborant une méthode de collecte des données se rapportant aux *Recommandations* de 2008.

2. En 2008, l'OMT s'est lancée dans une vaste entreprise de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques en lançant des programmes en Europe de l'Est (2008-2009) et en Afrique du Sud (2008-2010), financés respectivement par les Gouvernements autrichien et sud-africain, les deux pôles régionaux correspondants. Une douzaine d'États membres de l'OMT ont été invités à participer à chacun de ces programmes. Un programme régional consiste généralement en une série de trois ou quatre ateliers organisés à environ six mois d'intervalle dans le pays considéré comme le plus évolué ou le plus déterminé en termes d'établissement de statistiques du tourisme. Deux autres programmes ont été mis en œuvre respectivement dans la région de l'Asie et du Pacifique (2010-2012) et dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) (2011-2013). Le premier a été financé par le Gouvernement philippin et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et a bénéficié d'une assistance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et le deuxième a été financé par le Gouvernement azerbaïdjanais.

3. Parallèlement au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques, l'OMT a commencé à élaborer une méthode de collecte des statistiques du tourisme. Le présent rapport décrit les différentes étapes de cette entreprise à la section II, expose, à la section III, le contenu de la méthode et donne un aperçu, à la section IV, du programme de l'OMT sur les statistiques et le Compte statistique du tourisme. La section V conclut le rapport et présente les perspectives envisagées.

¹ Décision 39/106; voir E/CN.3/2008/34.

II. **Élaboration de la méthode de collecte des données se rapportant aux *Recommandations* de 2008**

4. Comme la Commission en a été informée en 2011², la méthode de collecte des données a été élaborée pour l'essentiel en 2011 et devait être achevée pour février 2012. Elle suit strictement la structure des *Recommandations* de 2008, mais fournit également des orientations sur des questions courantes relatives à l'établissement de statistiques, expliquant par exemple comment configurer le système de statistiques du tourisme, déterminer sur quelles informations de base doit reposer la comparaison internationale des statistiques du tourisme, vérifier la cohérence des données résultant d'enquêtes et faire concorder des données provenant de sources différentes. Conçue pour permettre d'appliquer les *Recommandations* de 2008 partout dans le monde, cette méthode est censée aider à élaborer un ensemble de données et d'indicateurs de base dans chaque pays, quel que soit son niveau de développement, afin que les statistiques du tourisme puissent être comparées à l'échelle internationale.

5. La méthode se rapportant aux *Recommandations* de 2008 a été établie par des experts de différents pays et des agents chargés de recueillir les statistiques du tourisme dans leur pays. L'OMT a participé aux activités de consultation et de rédaction. Une concertation mondiale a été organisée en mars et avril 2011 sur l'ensemble de la méthode, encore à l'état de projet. Dans la foulée, en mai 2011, un groupe d'experts s'est réuni à Rio de Janeiro (Brésil) pour examiner la méthode assortie des observations recueillies à l'occasion de cette concertation, afin de se prononcer une fois pour toutes sur son contenu. Cette réunion a donné lieu à un rapport détaillé dans lequel les experts ont proposé des modifications à apporter au texte de la méthode. Ils ont également décidé que la documentation sur l'emploi et sur les questions supplémentaires (questions institutionnelles, diffusion, assurance qualité et métadonnées) serait élaborée en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et la Division de statistique, respectivement.

6. Le Comité de statistique de l'OMT et le Compte satellite du tourisme ont supervisé l'élaboration de la méthode. À leurs dixième et onzième réunions, en 2009, ils ont organisé ses préparatifs et à leur douzième réunion, en janvier 2011, ils ont examiné les travaux plus en détail. Le poste de statisticien en chef de l'OMT ayant été vacant début 2012, la rédaction de la documentation attendue et la tenue de la treizième réunion du Comité ont été reportées, retardant du même coup la présentation de la méthode à la Commission de statistique.

7. La treizième réunion³ du Comité de statistique de l'OMT et du Compte satellite du tourisme s'est tenue en juillet 2013. La priorité de l'ordre du jour était d'achever la méthode de collecte des données et de fixer une date estimative pour sa présentation à la Commission de statistique. La documentation sur l'emploi et sur les questions supplémentaires a été ajoutée à la méthode, puis les membres du Comité et d'autres experts nationaux ont relu l'ensemble une dernière fois en septembre et novembre 2013, dans le cadre d'un débat organisé à cette fin, avec l'appui de la Division de statistique. En décembre 2013, des observations et des corrections ont été prises en compte à l'occasion d'une dernière révision, puis le

² Voir E/CN.3/2011/26.

³ On trouvera plus d'informations sur cette réunion à l'adresse : <http://statistics.unwto.org/fr/event/treizieme-reunion-comite-des-statistiques-et-du-compte-satellite-du-tourisme>.

Comité a validé la version finale de la méthode à sa quatorzième réunion, en janvier 2014.

8. Les statistiques du tourisme et du commerce international des services étant étroitement liées, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Division de statistique ont veillé à ce que le texte de la méthode se rapportant aux *Recommandations* de 2008 et celui de la méthode se rapportant au *Manuel des statistiques du commerce international* des services soient cohérents sur la question des voyages effectués dans le cadre de l'échange de services entre résidents et non résidents.

III. Contenu de la méthode de collecte des données se rapportant aux *Recommandations* de 2008

9. La méthode comprend des observations et des explications sur les divers concepts, définitions, classifications et indicateurs adoptés et utilisés dans les *Recommandations* de 2008; elle propose des pistes pour résoudre les problèmes que peuvent soulever ces recommandations et pour collecter les variables et les agrégats recommandés; et elle donne des exemples de pays qui ont réussi à surmonter certaines des difficultés mentionnées en appliquant les recommandations. Certaines de leurs solutions peuvent être considérées comme des pratiques de référence; d'autres, quoique liées à un contexte national particulier, peuvent néanmoins montrer comment des pays parviennent à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils établissent des statistiques. Le texte complet de la méthode est destiné à servir de document de travail à la Commission.

10. Le plan de la méthode suit celui des *Recommandations* de 2008, chapitre par chapitre. Chaque chapitre de la méthode propose des explications complètes et des exemples de problèmes courants rencontrés par tel ou tel pays lors de l'établissement de statistiques. Ainsi :

a) Le chapitre 1 traite du système des statistiques du tourisme, en particulier de sa conception. Il faut envisager ce système comme une composante du système statistique national qui fournit des statistiques fiables, cohérentes et utiles sur les aspects socioéconomiques du tourisme et qui fonctionne en coordination avec les systèmes des statistiques économiques et sociales dans d'autres domaines et à d'autres niveaux – national (ou fédéral), sous-national et international. Ainsi, le système des statistiques du tourisme décrit les informations de base qui doivent permettre de comparer les statistiques à l'échelle internationale et d'améliorer l'élaboration des politiques du tourisme et le suivi de leur mise en œuvre. Ce chapitre présente également les dispositifs institutionnels qui interviennent dans la configuration d'un système de statistiques du tourisme;

b) Le chapitre 2 présente, dans ses grandes lignes, le cadre conceptuel, axé sur la demande, des *Recommandations* de 2008 et rappelle les problèmes liés à l'observation. Dans ce cadre, les activités des visiteurs consistent avant tout à acheter des biens et des services marchands, mais aussi à bénéficier de biens et de services non marchands qui sont mis à leur disposition par les pouvoirs publics ou des organismes à but non lucratif ou qu'ils détiennent déjà (par exemple, l'hébergement en résidence secondaire). Ces activités représentent les actes et le

comportement des consommateurs lors des préparatifs d'un voyage et pendant ce voyage;

c) Le chapitre 3 traite des problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit de mesurer les flux de visiteurs et d'observer leurs caractéristiques, et explique comment les pays peuvent s'y prendre. Il s'agit de définir les différents types de visiteurs (qui présentent un intérêt aux fins d'une analyse sur le tourisme) et de mesurer les flux de voyageurs internationaux (qui présentent un intérêt pour la balance des paiements);

d) Le chapitre 4 s'intéresse aux dépenses touristiques, décrit les difficultés posées par la mesure de ces dépenses et présente certains des instruments de mesure existants. Une des principales caractéristiques économiques du tourisme consiste dans les dépenses que les visiteurs engagent en prévision et au cours de leur voyage. Ce chapitre décrit l'objet et les différentes catégories de dépenses liées aux déplacements des visiteurs non résidents vers le pays de référence (tourisme récepteur) et des visiteurs résidents au sein du pays de référence (tourisme interne) ou hors du pays de référence (tourisme émetteur);

e) Le chapitre 5 examine les classifications internationales utilisées dans les statistiques du tourisme et les problèmes que posent leur définition et leur utilisation, en particulier lorsqu'elles portent sur des produits et des activités;

f) Le chapitre 6 porte sur la mesure de l'offre de tourisme. L'accent est surtout mis sur le secteur de l'hébergement, mais d'autres activités sont examinées avec attention : les services de restauration et de consommation de boissons, les services de transport, les services des agences de voyages et autres services de réservation, l'organisation de réunions et la production et la vente d'objets artisanaux;

g) Le chapitre 7 donne une vue d'ensemble de la mesure de l'emploi dans le secteur du tourisme;

h) Le chapitre 8 examine des questions supplémentaires, telles que la diffusion des données et des métadonnées, la gestion de leur qualité et l'utilisation de l'informatique.

11. Des informations complémentaires sur les problèmes posés par l'établissement de statistiques figurent dans sept annexes :

a) Annexe 1 : série de questions qu'il est proposé de faire figurer dans les questionnaires adressés aux pays pour mesurer les flux de visiteurs et les dépenses liées au tourisme récepteur;

b) Annexe 2 : liste des produits de consommation regroupés par finalité, en fonction de leur appartenance à la catégorie des produits caractéristiques du tourisme comparables à l'échelle internationale;

c) Annexe 3 : liste des activités caractéristiques du tourisme (secteur du tourisme) regroupées par catégories selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev.4, et ses notes explicatives;

d) Annexe 4 : liste des produits caractéristiques du tourisme regroupés par catégories selon la Classification centrale de produits (CPC), version 2, et ses notes explicatives;

e) Annexe 5 : dépenses touristiques et consommation touristique : explication et illustration des différences entre les deux concepts;

f) Annexe 6 : vocabulaire de la statistique;

g) Annexe 7 : cohérence et concordance des statistiques du tourisme : vue d'ensemble. Cette annexe fournit des orientations sur deux questions différentes, mais liées, que les *Recommandations* de 2008 ne traitent pas précisément : la vérification de la cohérence des données utilisées dans les statistiques du tourisme (essentiellement les données résultant d'enquêtes et de procédures administratives) et la concordance des données provenant de sources différentes.

IV. Programme de l'OMT sur les statistiques et le Compte satellite du tourisme

12. L'OMT contribue à l'établissement de statistiques du tourisme à l'échelle mondiale grâce à son programme sur les statistiques et le Compte satellite du tourisme. Elle est reconnue comme l'organisation la mieux à même de collecter, d'harmoniser et de diffuser des statistiques du tourisme. L'OMT est déterminée à faire en sorte que les statistiques du tourisme soient utiles et comparables à l'échelle internationale afin qu'elles permettent de mieux connaître ce secteur, de suivre ses progrès, d'évaluer ses retombées, de promouvoir une gestion axée sur les résultats et de dégager les questions stratégiques à instituer en objectifs. Pour ce faire, elle améliore la méthode utilisée pour mesurer le tourisme et développer son pouvoir d'analyse, met au point des directives concrètes sur la collecte de données et renforce les moyens dont disposent les pays pour produire des statistiques du tourisme.

13. Conformément aux *Recommandations* de 2008, l'OMT collecte également des données auprès de tous ses États membres et les tient régulièrement à jour. Elle utilise ces données pour établir son recueil annuel de statistiques du tourisme, le *Compendium of Tourism Statistics*, qui contient des données sur le tourisme récepteur, émetteur et interne, sur le nombre et les types de secteurs touristiques et sur le nombre de personnes qu'ils emploient, et des indicateurs macroéconomiques sur le tourisme. Ce recueil va de pair avec l'*Annuaire des statistiques du tourisme*, qui recense des données sur le tourisme récepteur (arrivées et nuitées), ventilées par pays d'origine.

14. Dans le cadre de sa stratégie globale de développement des capacités, l'OMT a organisé, début 2013, un atelier de formation de formateurs qui lui a permis de constituer une réserve de formateurs capables de dispenser un programme cohérent et de qualité axé sur le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du tourisme. Ce vivier d'experts a permis à l'Organisation de contribuer à un certain nombre d'activités de formation en 2013. Outre le projet qu'elle a mené dans la région de la CEI, l'OMT a aidé les 14 États membres de l'Organisation touristique de la région d'Afrique australe, par une assistance technique, à recueillir et analyser des statistiques du tourisme. Par ailleurs, l'OMT a non seulement organisé ses propres stages de formation mais aussi participé aux activités de renforcement des capacités d'autres organisations internationales, en particulier aux manifestations organisées par la Division de statistique et d'autres entités dans les Caraïbes et en

Asie. Enfin, l'OMT a organisé à Malaga (Espagne), fin 2013, un séminaire international destiné à faire progresser la mesure de l'emploi dans le tourisme.

15. Dans le cadre de son programme de travail pour 2014, l'OMT prévoit d'aider ses États membres à améliorer leurs capacités en matière d'établissement de statistiques en leur dispensant des conseils, en organisant des séminaires sur les statistiques du tourisme et en apportant sa contribution à des séminaires organisés par d'autres entités. En particulier, elle envisage d'organiser une série de cours régionaux à l'intention des pays francophones d'Afrique du Nord. En outre, elle étudie la possibilité d'organiser un programme régional destiné aux pays lusophones.

16. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, a marqué un tournant dans l'institutionnalisation du développement durable. Le document final, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), recense de nombreuses initiatives entreprises dans toutes sortes de domaines. Par exemple, il décrit le rôle essentiel que le tourisme durable peut jouer en faveur du développement durable et de l'économie verte. C'est pourquoi le tourisme durable figure parmi les priorités de l'OMT, qui continue à s'investir dans ce domaine en participant à des débats et à des réunions portant sur le programme de développement pour l'après-2015. L'Organisation a proposé que la mesure du tourisme durable soit un des grands thèmes du Congrès mondial de la statistique, organisé sous l'égide de l'Institut international de statistique, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en 2015.

V. Conclusion et perspectives

17. L'OMT et la Division de statistique ont donné suite à la demande formulée par la Commission de statistique en 2008 en élaborant un plan d'exécution des recommandations sur les statistiques du tourisme, notamment une méthode de collecte des données. Des programmes de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du tourisme ont été organisés et menés à bien dans diverses régions du monde. La méthode destinée à accompagner les *Recommandations* de 2008 a été élaborée avec le concours d'experts venus de pays développés et en développement, et achevée en 2013. Le texte complet de cette méthode est destiné à servir de document de travail à la Commission.

18. En étroite collaboration avec la Division de statistique et d'autres partenaires, l'OMT s'engage à continuer de mettre en œuvre, dans les années à venir, les *Recommandations* de 2008 ainsi que le Compte satellite du tourisme. Les supports de formation, les stages et l'assistance technique destinés aux pays seront actualisés en fonction des mises à jour de la méthode. Cette méthode existera sous forme de publication et d'application Web, cette dernière permettant l'ajout de contenu (pratiques de référence, précisions ou informations sur les pays, par exemple), en collaboration avec les pays et les organisations internationales.

19. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport et à faire sienne la méthode de collecte des données établie à l'usage des États membres.